

#### **4. Du franchissement urbain situé rue Lucien Faure au pont Bacalan-Bastide, histoire d'un projet**

En 1999, après avoir affiché en priorité la réalisation de ce franchissement implanté au droit de la rue Lucien Faure, la Communauté urbaine de Bordeaux décide donc d'ouvrir la concertation réglementaire sur ce projet auprès du public, et de lancer les études comparatives de différentes solutions (familles de ponts mobiles ou de tunnels) qui doivent nécessairement préserver l'accueil des grands navires en centre ville.

A l'issue d'une longue et active concertation clôturée par un bilan, les fonctionnalités retenues par la Communauté urbaine pour ce franchissement urbain sont de :

- permettre d'anticiper le futur, de ménager le devenir de la ville et de connecter les territoires des deux rives pour les mettre en synergie ;
- se situer dans la continuité des boulevards urbains au droit de la rue Lucien Faure ;
- proposer tous les modes de déplacements urbains (véhicules légers/poids lourds en desserte locale sur 2x2 voies, transport en commun en site propre sur 2x1 voie, piétons et cycles) ;
- se raccorder directement aux quais existants avec des carrefours à feux ;
- être dissuasif au regard du passage des poids lourds en transit ;
- permettre les navigations fluviale et maritime ;
- s'intégrer au site emblématique du port de la lune par une qualité architecturale ;
- être compatible avec les capacités financières de la Communauté urbaine ;
- intégrer les contraintes et les mesures environnementales révélées par les études d'impact.

Le débat pont levant / tunnel et l'analyse de la valeur

En 2000, la Communauté urbaine décide de faire réaliser des études des différentes solutions (familles de ponts mobiles ou de tunnels) par des organismes indépendants :

- des études préalables portant sur plusieurs types de pont mobile par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes, service central de l'Etat spécialisé dans le domaine des ouvrages d'art ;
- des études préalables portant sur plusieurs types de tunnel par le Centre d'Etudes des Tunnels, service central de l'Etat spécialisé dans le domaine des tunnels.

Dans un souci d'objectivité, l'intention de la Communauté urbaine est de faire procéder à une procédure technique dite « analyse de la valeur » par un comité de pilotage composé d'élus désignés par les instances de la Communauté. Cette analyse de la valeur nécessite que les membres du Comité de Pilotage :

- définissent la liste précise des fonctionnalités à assurer, répondant aux objectifs affichés,
- proposent une pondération de ces fonctionnalités, afin de procéder à un comparatif

La première tâche consiste à écarter les solutions techniques ne répondant pas à la totalité des fonctionnalités attendues.